

Motion commune USH Midi-Pyrénées et Associations de locataires

L'Union Sociale pour l'Habitat Midi-Pyrénées, l'AFOC, la CNL, la CSF, la CGL, la CLCV, se sont réunies le 5 novembre 2010.

Elles représentent 258 000 habitants de Midi-Pyrénées parmi les 10 millions de locataires HLM en France.

A la suite des récentes propositions gouvernementales relatives au logement social, elles ont analysé conjointement la situation et mesuré l'importance des conséquences économiques et sociales, qui résulteraient de leur application.

Ainsi :

1. **Elles s'opposent à la taxe de 1 Milliard d'euros sur 3 ans**, qui serait appliquée sur le montant des loyers des locataires des logements Hlm. En Midi-Pyrénées, cette ponction correspondrait, pour la même période, à un prélèvement de presque 7,5 millions d'euros, soit 2% du montant des loyers et à une charge par locataire de 216 euros sur trois ans.
2. **Elles dénoncent cette ponction**, qui ne s'applique que sur les locataires HLM, et en particulier sur les plus modestes.
3. **Elles s'indignent d'une profonde remise en cause de la solidarité nationale par un Gouvernement qui finance la politique du logement social via les locataires HLM.**
4. **Elles s'inquiètent des conséquences graves du désengagement financier de l'Etat** : une baisse des financements directs de 90%.
5. **Elles s'élèvent contre un prélèvement injuste** qui conduirait dans notre région à une réduction sur trois ans d'un équivalent de construction d'environ au mieux 1 500 logements, au pire 3 000 logements. Cette baisse d'investissements générerait une perte de 800 emplois dans le secteur du bâtiment.

Elles réprouvent la réduction des investissements que pourrait générer le prélèvement. Ceci se ferait au détriment de la qualité de vie des locataires (entretien, réhabilitation).

Devant ces propositions gouvernementales, fondées sur un modèle basé sur le financement par les ménages les plus modestes, des aides au logement qui leur sont destinées, les organismes bailleurs sociaux de Midi-Pyrénées et les Associations de locataires vous invitent à adresser cette motion signée au Président de la République à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la République - Palais de l'Élysée- 55, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS
Cet envoi est gratuit – pas de timbre nécessaire

NOM : _____ Prénom : _____
Signature



Stéphane Carmona